

COLLOQUE À LA COUR



Vingt ans d'application de la
Convention des Nations Unies
relative aux droits de l'enfant

vendredi 20 novembre 2009

de 9h30 à 18 h
Grand'Chambre de la Cour de cassation
Entrée place Dauphine, Paris 1er



COUR DE CASSATION

5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01
www.courdecassation.fr

Entrée libre, inscription nécessaire :

• auprès du secrétariat de la première présidence
Télécopie : 01.44.32.78.28
mail : colloque.courdecassation@justice.fr
Internet : www.courdecassation.fr

Création et photographie : Patrick FIGEON - Cour de cassation
Production, service topographique de la Cour de cassation



COUR DE CASSATION

9h30 Propos introductifs

Vincent LAMANDA,
premier président de la Cour de cassation, président de l'association Louis Chatin
Jean-Louis NADAL,
procureur général près la Cour de cassation

Présentation du thème
Lucette KHAÏAT,
directrice scientifique de l'association Louis Chatin

L'application des dispositions de la Convention au niveau national

Président de séance :
Jean-Pierre ANCEL
président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Le législateur

Pascale FOMBEUR,
directrice des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice

Les juridictions

Rémy SCHWARTZ,
conseiller d'État, professeur associé à l'Université Paris I

Monique CHADEVILLE,
présidente de la chambre des mineurs de la Cour d'appel de Paris

Bénédicte VASSALLO,
conseiller référendaire à la Cour de cassation

Le conseil de l'enfant

Cécile MARCHAL,
avocate honoraire à la cour

Discussion

14h L'application de la Convention au niveau international

Président de séance

William DUNCAN
secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé

Le contrôle institutionnel

Kamel FILALI,
vice-président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

La prise en compte des principes de la Convention par les juridictions européenne et communautaire

Christophe PETTITI,
avocat à la cour, secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme

Alexandre BOICHÉ,
avocat à la cour

La prise en compte des principes de la Convention par les organisations internationales

Philippe LORTIE,
premier secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé

Claire BRISSET,
médiatrice de la Ville de Paris, ancienne haute fonctionnaire de l'UNICEF

Ghislaine DOUCET,
conseiller juridique de la délégation du CICR

Marie-Noëlle THIRODE,
représentante de l'UNHCR, chargée de la protection des mineurs

La parole des enfants

Pauline BOSSAVIE,
jeune ambassadeur de l'UNICEF

Propos conclusif

Horatia MUIR-WATT,
professeur à l'Université Paris I (Panthéon)